



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Projet "TOUR DE MAGIE" - Projet de construction d'une unite de stockage et d'habillage de bouteilles de vin pour CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER

Raison sociale

CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER

N° SIRET

33568116900017

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BOURDIER

Prénom(s)

Laurent

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie                            | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A |                                                                                                                                                                      |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de construction d'une unité de stockage enterrée de bouteilles de vin de Champagne surmontée d'un bâtiment qui accueillera un procédé d'habillage des bouteilles pour les CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER. Ce projet comprend également l'aménagement des voies d'accès, stationnements et espaces de livraison (chargement/ déchargement). Il s'agit d'une première étape dans le développement du site par CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de compléter et de délocaliser, en dehors de la ville de REIMS et à proximité d'axes de circulation majeurs, la logistique des bouteilles de vins de champagne. À cette fin, des caves à vins, présentant une architecture moderne, parfaitement intégrées au paysage et quasiment invisibles depuis l'extérieur seront construites au point haut de la partie constructible d'un terrain située sur une colline à l'entrée de GRAND REIMS. L'objectif est également d'avoir un site vitrine pour la maison de CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Avant les travaux de construction, le terrain aura préalablement fait l'objet d'une dépollution pyrotechnique afin d'enlever du terrain tous les vestiges de type bombes, obus, etc. de la première guerre mondiale. Cela permettra de sécuriser le chantier pour les opérations de terrassement. Le bâtiment sera creusé dans la colline en utilisant la technique de la paroi moulée qui permettra d'éviter toute destabilisation du terrain et donc de la zone de friches buissonnantes à protéger. Les engins et tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre de cette technique ne seront pas placés dans la zone buissonnante. Cette technique consiste à construire les parois du bâtiment en creusant une tranchée en profondeur avec injection de boues pour stabiliser l'excavation et après installation d'une cage d'armature, à couler le béton qui remplacera au fur et à mesure, par le bas, la boue pour former la paroi béton du bâtiment. Une fois les parois en place, la terre située dans le volume du futur bâtiment sera excavée pour être répartie en grande partie sur le terrain afin de limiter les évacuations extérieures. Afin de limiter l'impact sur la faune et la flore, les travaux commenceront entre septembre et mi-mars et se dérouleront sous l'égide d'un écologue. Les mesures de la séquence "Éviter, Réduire, Compenser" décrites dans le document annexe au présent formulaire seront également mises en œuvre en phase chantier. En ce qui concerne les voiries, les véhicules qui arrivent sur le site seront séparés de l'entrée avec des poids lourds qui rejoindront directement les quais en partie Est du bâtiment et avec des véhicules légers qui longeront plus à l'Est la zone boisée avant de la traverser pour rejoindre le parking du personnel à l'arrière du bâtiment. Le choix de

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le site permettra le stockage de bouteilles de vin pour leur vieillissement et la gestion logistique. Ce stockage sera effectué sur 3 niveaux enterrés dans la colline, totalement ou partiellement pour le dernier niveau. La partie du bâtiment non enterrée accueillera le procédé d'habillage des bouteilles, c'est-à-dire la pose des étiquettes sur les bouteilles. En exploitation, un effectif d'environ 5 personnes sera présent sur le site pour la gestion des stockages, effectif complété par environ 5 chauffeurs. Dix à quinze personnes supplémentaires seront nécessaires pour les opérations d'habillage. Une zone de bureaux et locaux sociaux est par ailleurs prévue pour le personnel ainsi que pour les chauffeurs des poids lourds.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement au titre du code forestier dans la mesure où le bois de Robiniers dépasse le seuil départemental de 0,5 ha au-delà duquel une autorisation de défrichement est nécessaire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet                                                                                                                                                                       | Valeurs                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Emprise au sol du bâtiment et de l'auvent des quais Surface de voirie en bitume a l'air libre Surface de voirie en bitume sous auvent ou tunnel Surface de voirie enherbée Profondeur maximale du bâtiment | (8 466, m²) (6 230, m²) (1 200, m²) (1 050, m²) (22, m) |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :     BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : °E     "  Lat. : °N     "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °     "  Lat. :   °     "

Point de d'arrivée : Long. :   °     "  Lat. :   °     "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le terrain est soumis au Plan Local d'Urbanisme de CHAMPIGNY approuvé en conseil communautaire du 26/06/25 et est localisé en zone 1AUXa (zone à urbaniser à vocation

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                        | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?                                                              | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les Zones Naturelles d'Interet ecologique faunistique et floristique les plus proches sont un zone de type I nommee "MARAIS DE LA VESLE DE MUIZON AU CHEMIN DE MACO" et une zone de type II nommee "VALLEE DE LA VESLE DE LIVRY-LOUVERCY A COURLANDON". Ces deux zones sont localisees a un peu plus de 1 000 m au Nord du terrain (Voir carte au chanitre II.1 de l'annexe 8). |
| En zone de montagne ?                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?                                                                                                  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Voir carte au chapitre II.5 de l'annexe 8.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                    | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Sur la cartographie annexée en page 118 du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement sur la période 2024-2029 de l'agglomération de REIMS, le terrain ROEDERER ne figure pas dans les zones de bruit issues des axes routiers ou ferroviaires. Le classement sonore des axes routiers proches (A26/N31) de catégorie 2, c'est à dire avec une zone d'effet de 250 m par rapport à leur |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le monument historique le plus proche est l'Eglise de Thillois dont le périmètre de protection de 500 m couvre une partie du lotissement mais pas le terrain ROEDERER. Le Mont ST-PIERRE à CHAMPIGNY est le site patrimonial le plus proche mais il se situe à plus d'un kilomètre du terrain ROEDERER. Voir carte au chapitre II 7 de l'annexe 8                                             |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?                                                                                                 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'évaluation environnementale faite dans le cadre du permis d'aménager de la zone n'a pas identifié de zone humide sur l'emprise du lotissement et donc du terrain ROEDERER.                                                                                                                                                                                                                  |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de PPRN ou de PPRT sur la commune de CHAMPIGNY. (Voir liste des PPR au chapitre II.9 de l'annexe 8).                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?                                                                                                                        | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Selon la carte du chapitre II.10 de l'annexe 8, le terrain n'est pas recensé comme un site ou un sol pollué. Il bénéficiera néanmoins d'une dépollution pyrotechnique afin d'enlever les éventuels obus ou bombes de la première guerre mondiale.                                                                                                                                             |
| Dans une zone de répartition des eaux ?                                                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les nappes de l'Albien Neocomien sont classées en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par décret 2003-869 du 11 septembre 2003. A noter que le projet ne comporte pas de forage ou d'activité susceptible de consommer des quantités importantes d'eau.                                                                                                                                        |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site n'intercepte aucun périmètre de protection de captage d'eau potable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Dans un site inscrit ?                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                      | Non                                 | Lequel et à quelle distance ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone NATURA 2000 la plus proche est située à 2,4 km au Nord du terrain et est nommée "MARAIS ET PELOUSES DU TERTIAIRE AU NORD DE REIMS - FR2100274". Les autres zones NATURA 2000 plus éloignées sont "MARAIS DE LA VESLE EN AMONT DE REIMS - FR2100284" à 9 km et "PELOUSES DE LA BARBARIE A SAVIGNY SUR ARDRES - FR2100262" à |
| D'un site classé ?                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site classé le plus proche est le MONT SAINT-PIERRE - OBSERVATOIRE DE NAPOLEON 1ER EN 1814 localisé sur la commune de CHAMPIGNY à environ 1,5 km à l'Est du bâtiment projeté. Voir sa localisation au chapitre II.7 de l'annexe 8.                                                                                              |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |                                                                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun forage n'est prévu pour le projet qui sera peu consommateur d'eau dans la mesure où l'activité principale consiste à stocker des bouteilles de vin. Le projet n'entraîne aucun prélèvement. Pour ses besoins en eaux (environ 4 m³/j avec l'habillage), le projet sera alimenté via le réseau public d'alimentation en eau potable (voir annexe 8 - Chapitre IV.1)   |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Selon les études de sol menées pour l'aménagement de la zone, la topologie du site (colline) et sa localisation indiquent qu'aucune remontée de nappe n'est à attendre en phase chantier. En cas de forte pluie, les eaux pluviales ruisselleront en pied de colline jusqu'au bassin d'infiltration prévu le long de la voirie (voir son dimensionnement dans l'annexe 8). |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?                                                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | ROEDERER a prévu une série de mesures visant à réemployer au maximum les terres excavées pour la construction du bâtiment. Voir chapitre IV.1 de l'annexe 8.                                                                                                                                                                                                               |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?                                                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                         | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                         | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

| Incidences potentielles |                                                                                                                                                                                           | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les 4 m³/j nécessaires à l'activité et aux employés seront apportées par le réseau public. Le réseau d'assainissement auquel sera reliée la zone sera apte à recevoir les effluents de nature domestique (eaux vannes, de lavage des sols/ bouteilles) du projet. Les faibles rejets ROEDERER seront compatibles avec la limite de charge hydraulique fixée à 4 l/s et 175 m³/j pour la zone        |
|                         | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Se référer à l'annexe 8 du présent dossier (Chapitre IV.2) listant l'ensemble des mesures de la séquence "Eviter, Réduire, Compenser - ERC" qui sera mise en œuvre aux différentes étapes du projet (conception, travaux et exploitation). Le projet respecte et met en application les mesures ERC définies dans le cadre de l'étude d'impact du permis d'aménager.                                |
| Milieu naturel          | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'étude réalisée par BIOTOPE dans le cadre de l'aménagement de la zone conclut à l'absence d'interaction fonctionnelle régulière entre la zone d'implantation du projet et les zones NATURA 2000 environnantes et notamment la plus proche située à 2,4 km au Nord nommée "MARAI ET PELOUSES DU TERTIAIRE AU NORD DE REIMS - FR2100274". Aucune évaluation des incidences sur ces zones NATURA 2000 |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'exploitation agricole du terrain n'est plus exercée depuis 2019. Le terrain est destiné à avoir une vocation d'activités dans le plan local d'urbanisme à la suite de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU approuvé le 26/06/25. Ce projet disposera également d'une parfaite intégration avec les espaces végétalisés environnants que sont la friche buissonnante    |
| Risques                 | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                                                                                                                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun risque technologique n'est identifié pour la commune de CHAMPIGNY dans la base GEORISQUE. Voir chapitre IV.2 de l'annexe 8.                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?                                                                                                                                                | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Dans la base GEORISQUE, les risques identifiés sur la commune sont l'inondation, la remontée de nappe, le séisme, les mouvements de terrain, le retrait gonflement des argiles et le radon. Parmi ces risques naturels identifiés pour la commune, seuls les risques faibles pour les séismes et le radon concernent le terrain du projet. Les autres risques naturels ne concernent pas le projet. |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les risques sanitaires liés au projet sont négligeables en l'absence d'installation de combustion, en l'absence de rejet d'eau usée important et en présence de petites installations frigorifiques (non classées ICPE)                                                                                                                                                                             |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

| Incidences potentielles |                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                        |
|-------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nuisances               | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le trafic routier engendre par l'activité est estimé à 25 poids lourds par jour et 25 véhicules légers par jour. Ce trafic routier est négligeable comparé à celui de la N31 ou de l'A26, axes routiers majeurs situés à proximité.           |
|                         | Est-il source de bruit ?                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La seule source de bruit identifiée pour le projet correspond au trafic routier des véhicules du personnel et des poids lourds de livraison/ expédition. L'activité se déroulant dans un bâtiment fermé et partiellement enterré.             |
|                         | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les axes routiers environnants sont la principale source de bruit. L'autoroute A26 et la Nationale N31 sont classées en catégorie sonore 2 (impact acoustique de 250 m de part et d'autre de leur axe).                                       |
|                         | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                               |
|                         | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                               |
|                         | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | En dehors de la phase chantier, le projet n'engendrera pas des vibrations.                                                                                                                                                                    |
|                         | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                               |
|                         | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les émissions lumineuses liées à l'activité seront limitées aux usages liés à la sécurité du site. Le caractère enterré du projet limitera également les nuisances lumineuses des quais et voiries éclairés qui seront en partie sous le sol. |
|                         | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | De plus, le projet, comme les futurs voisins implantés dans la zone, respectera les prescriptions du règlement du permis d'aménager concernant la réalisation d'éclairage limitant les impacts pour la faune.                                 |
|                         |                                                |                                     |                                     |                                                                                                                                                                                                                                               |
| Émissions               | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site ne sera équipé d'aucune installation de combustion. Le trafic routier lié à l'activité sera à l'origine de rejet diffus dans l'air dont l'incidence sera très limitée compte tenu du faible trafic routier engendré.                  |
|                         | Engendre-t-il des rejets liquides ?            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Rejet d'eaux usées dans le réseau public. Rejet d'eaux pluviales dans le bassin d'infiltration du site.                                                                                                                                       |
|                         | Si oui, dans quel milieu ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | Les eaux usées, après traitement par la station de REIMS sont rejetées dans La Vesle. Les eaux pluviales, après traitement par séparateur d'hydrocarbures, sont infiltrées intégralement sur site pour une pluie centennale.                  |

| Incidences potentielles            |                                                                                                                                             | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?                                                                                                               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                                                                  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La liste des déchets et l'estimation de la production annuelle de déchets est faite en page 37/236 de l'annexe 8. Les déchets seront principalement du verre, du papier, du carton ou du bois.                                                                                                                                                                                                                                               |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet conçu par les architectes Carl Fredrik SVENSTEDT et Jean-philippe THOMAS mettra en valeur le site grâce à une très bonne intégration paysagère (toiture végétale, arbres, projet enterré). Il ne sera pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural proche. Il participera en outre à la mise en valeur de la maison de champagne ROEDERER dont l'activité de fabrication de champagne fait partie de l'héritage. |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendre pas de modification par rapport au type d'activité qui a été autorisé dans le cadre du permis d'aménager du lotissement ayant permis la création de la zone d'activité.                                                                                                                                                                                                                                                 |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

La liste des projets ayant récemment fait l'objet d'évaluation environnementale dans la Marne est présentée au chapitre IV.3 de l'annexe 8. Aucun effet cumulé avec les projets les plus proches n'a été identifié.

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

☐ Oui ☒ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

Le projet s'inscrit dans le périmètre du Permis d'aménager "Les Sables" qui a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de la MRae (voir annexe 8). Les principales incidences environnementales de l'aménagement de la zone sont décrites dans le résumé non technique (annexe 8).

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

Se référer au tableau du chapitre V de l'annexe 8.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

 Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

NON. Le projet fait partie du Parc d'activité "Les Sables" qui a fait l'objet d'un permis d'aménager, soumis à étude d'impact. Le projet s'inscrit dans les objectifs et principes de ce permis. Il ne révèle pas d'incidence particulière notable par rapport à l'étude d'impact réalisée : les enjeux environnementaux ont été pris en compte et intégrés dans la conception du projet (gestion de l'eau, préservation des espaces naturels et de la biodiversité, intégration urbaine et paysagère, limitation de l'artificialisation des sols...).

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                     |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/>            |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé                                                                                                                                                                                                                                                                            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <input type="checkbox"/>            |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet |                                                                    |                                     |
|-------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1     | Annexe 8 : Evaluation des incidences du projet sur l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     |                                                                    | <input type="checkbox"/>            |
| 3     |                                                                    | <input type="checkbox"/>            |
| 4     |                                                                    | <input type="checkbox"/>            |
| 5     |                                                                    | <input type="checkbox"/>            |

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

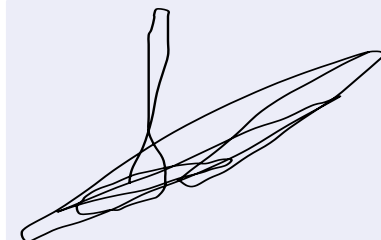
Nom EVENO

Prénom Florian

Qualité du signataire Ingenieur Environnement CECIA-Groupe IDEC

À Poitiers

Fait le 05-09-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)